

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/12 Engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la Route de Desserte Urbaine (RDU) et de ses quartiers.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Ursula André, Tiffany Bucciol, Marie-Josée Rigby et Messieurs Denys Chevalier (absent le 4 sept.) et Eric Gétaz (rapporteur) s'est réunie les 4 et 11 septembre 2012.

La commission remercie Madame Martine Baud pour les réponses apportées aux diverses questions sur la RDU et ses composants ainsi que sur le pourquoi de l'engagement aujourd'hui d'un chef de projet. Il sera chargé de mettre en place un programme de travail opérationnel pour assurer le suivi et la coordination générale du projet RDU. Pour mémoire et en ce qui concerne Prangins, la durée du projet avoisine les 20 ans.

Le profil et les compétences exigés pour ce chef de projet ont fait l'objet de préavis identiques pour les Communes d'Eysins et de Nyon. Les conseils communaux de ces 2 Communes ont déjà accepté le principe de l'engagement de ce chef de projet, Eysins en décembre 2011 et Nyon le 3 septembre dernier.

L'employeur de ce chef de projet sur le plan administratif sera le Conseil Régional du District de Nyon.

Ce chef de projet rapportera à 1 groupe politique RDU (Groupil RDU) qui assure le suivi opérationnel du chantier et qui, lui-même, rapportera au SDAN (Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – qui groupe 8 Communes à savoir Nyon, Prangins, Eysin, Grans, Signy, Trélex, Duillier & Grens). Un groupe technique, dont font partie l'urbaniste de Nyon ainsi que celui de Prangins (M. Troccoli), recevra également ses rapports.

Conclusions de la Commission

Sur la base de ce qui précède et compte tenu de la complexité du projet RDU, l'engagement d'un chef de projet comme défini dans le préavis n° 18/12 semble nécessaire afin d'éviter que l'ensemble des communes concernées fasse cavalier seul dans la mise en œuvre de la RDU. C'est pourquoi la commission, unanime, vous recommande de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 18/12 concernant une demande de participation de CHF 150'000.-- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers, sous réserve de la participation financière des autres partenaires,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

d'accepter le préavis N° 18/12 concernant une demande de participation de CHF 150'000.-- pour l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la RDU et de ses quartiers, sous réserve de la participation financière des autres partenaires,

d'autoriser la Municipalité de Prangins d'inscrire au budget la somme de CHF 30'000.-- par an pendant cinq ans, la 1^{ère} fois en 2013, soit un montant total de CHF 150'000.-- amorti en cinq ans,

Prangins, le 14 septembre 2012

Ursula André



Tiffany Bucciol



Denys Chevalier



Marie-Josée Rigby



Eric Gétaz (Président)

